



## Travaux payé, chantier arrêté, pas terminé

Par **cloclo013**, le **16/11/2009** à **23:19**

Bonjour,

J'ai embauché depuis mars 2009 un ouvrier exécutant toute sorte de petit travaux acceptant le CESU, (rénovation d'une petite clôture 5m avec pose portillon + crepi + pose de carrelage d'extérieur 20m<sup>2</sup> environ) c'est ouvrier me prend habituellement 15€/h, pour effectuer ses travaux cité ci-dessus il me propose en Mai entre 1800 et 2500€ Mo + matériaux sans le crépis, il me commence donc en septembre les travaux que je lui avait commandé depuis le mois de Mai, il rénove la clôture, pose le portillon, coule la chape de 20m<sup>2</sup> sans la pose du carrelage, temps passé environ 50h, puis arrête les travaux et me demande 1500€ de pose + 500€ de matériaux = 1700€, je lui répond que je ne suis pas d'accord (1500 : 15 = 100h) après une forte discussions il me propose 1200€ avec la pose du carrelage compris a condition de le payer ensuite, après hésitation j'accepte et je lui fais écrire de sa main et signé comme quoi il s'engage a me poser le carrelage, depuis ce jour la il n'ai plus revenu, je l'appelle souvent, il me répond a chaque fois la même chose "ne t'inquiète pas je te poserai ton carrelage comme prévu" cela fait maintenant 2 mois, donc je crois que maintenant il me promène, je pense que cela a assez duré

Je voudrai donc savoir comment faire pour le contraindre a me poser ce carrelage qui a deja était payé,

Merci de bien vouloir me conseiller